



hypothèque judiciaire définitive

Par **moustache8388**, le 26/09/2022 à 15:27

Bonjour j'ai acheté une maison en 2011rnj'ai eu beaucoup de soucis avec des créanciers (sans rentrer dans les détails), un créancier a inscrit la dette d'un faux montant (jamais tenu compte des remboursements) en hypothèque judiciaire définitive en 2017 rnma maison a été vendue en mars 2018, on avait "obtenu un accord par mail" auquel la notaire refuse de m'en donner la preuve pour faire lever cette hypothèque , car on leur a versé 10 000 euros et ils en réclamait 30 000rnhors a ce jour je leur doit 10 000 et non 20 000 , et cela fait 4 ans que je me bats avec eux pour leur faire entendre raison, mon avocat n'arrivant pas a négocié avec euxrnmais je me pose des questions car cette hypothèque n'étant pas levée , que va t'il advenir pour les acheteurs ? qui apparemment ne sont pas au courantrnpour moi si je décide de racheter un autre bien , cette hypothèque sera t'elle transmissible , renouvelable ? rnmerci pour vos réponses

Par **amajuris**, le 26/09/2022 à 16:53

bonjour,rnrnil est possible de vendre un bien hypothéqué, c'est le notaire chargé de la transaction qui s'occupe lui-même des formalités :rnLe notaire contacte le bénéficiaire de l'hypothèque pour demander un **décompte des somme dues** ;rnAu moment de la transaction, le notaire **remboursera le créancier avec les fonds** de l'acheteur et versera la différence au vendeur (sauf transfert d'hypothèque, voir explications ci-après, des indemnités de remboursement peuvent s'appliquer en fonction du contrat de prêt).rnsource: [vendre un bien hypothéqué](#)rnnde ce qui précède, votre notaire chargé de la transaction a du rembourser votre créancier.rnnsalutations

Par **moustache8388**, le **26/09/2022** à **16:55**

il a remboursé que 10 000 euros c'est la somme qui restait sur la vente de la maison , mais il reste encore une somme a rembourser donc du coup l'hypothèque n'est pas levée et sachant que le créancier actuel refuse pour le moment toute négociation que se passe t'il pour l'hypothèque ? est elle reconduite ? si je rachète un bien va t'elle se calquer sur le nouveau bien ? merci a vous

Par **moustache8388**, le **26/09/2022** à **20:20**

vous avez rien compris je ne dois pas 20 000 euros mais que 10 000 , le créancier refuse car il n'a pas pris en compte des sommes qui ont été remboursées, le soucis se pose là dessus , ce qui fait que ça bloque bien sûr que je rembourse la somme que je dois mais pas ce que je dois pas

Par **moustache8388**, le **26/09/2022** à **20:23**

sachant que les réponses ne correspondent pas du tout à ma problématique , je pense que cela n'a pas été compris , je clos la discussion merci quand même